



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Orientations budgétaires pour 2026

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2026 intègrent le dernier projet de loi de finances qui prévoit une contribution de 4,6 Md€ des collectivités locales au redressement des comptes publics, soit un montant évalué à 55 M€ pour la Région BFC. À ce stade, la Région envisage 15 M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement et une dégradation maîtrisée des ratios financiers, en 2026, dans la limite des bornes fixées par le plan de mandat 2021-2028.

Dans ce contexte contraint, les orientations budgétaires 2026 déclinent les trois axes du plan de mandat (emploi / transitions écologiques et énergétiques / solidarité et fraternité) et les engagements pris par le président de Région lors de son discours d'investiture du 5 septembre 2025 (sécurité / fiertés régionales / mutuelle santé régionale / sécurité sociale alimentaire / simplification et proximité des politiques régionales).

Avis du CESER

Repenser le modèle de financement des Régions en intégralité

Les orientations budgétaires s'inscrivent à nouveau dans un contexte de plus en plus contraint et incertain.

La principale inconnue concerne les incidences du projet de loi de finances 2026. À ce stade, ce projet de loi prévoit une nouvelle fois que l'ensemble de la sphère publique (État et ses opérateurs, collectivités locales...) participent au redressement des comptes publics, compte tenu du niveau très élevé de la dette (3 305 Md€ soit 113 % du PIB) et du déficit public (169 Md€ soit 5,8 % du PIB), en France.

Les collectivités locales devraient fournir un effort de 4,6 Md€ en 2026, au regard des motifs suivants : I. Les dépenses locales représentent 20 % du total des dépenses publiques. II. Les Régions, Départements, Communes et EPCI bénéficient d'importants transferts de fiscalité et de dotations d'État qui atteignent 105 Md€ sur un total de 330 Md€ de dépenses locales. Et pourtant les collectivités territoriales représentent une part réduite du déficit public, de l'ordre de 7 %.

Les Régions seront ainsi appelées à participer à cet effort budgétaire. L'inconnu réside dans le niveau de contribution définitif.

Pour autant, les Régions n'ont plus les capacités d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions, compte tenu d'une absence de marges de manœuvre en matière de ressources. Le modèle de financement des Régions reste en effet la problématique centrale. Ce modèle est à bout de souffle. Cette situation résulte notamment des facteurs suivants.

Premièrement, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions sans leur donner les moyens suffisants de les exercer pleinement. Plus les Régions ont obtenu de compétences, et plus elles ont perdu de marges de manœuvre. Les lois de décentralisation ont progressivement transformé les Régions en "organismes déconcentrés de gestion", en charge de mettre en œuvre des politiques publiques avec des capacités décisionnelles devenues extrêmement limitées. La Région a accepté de prendre en charge la gestion du FEADER au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert de gestion du FEADER est particulièrement illustratif de cette dynamique d'ensemble car il a généré des dépenses supplémentaires (hausse des cofinancements régionaux et surcoût lié aux recrutements de personnel).

Deuxièmement, le panier de ressources des Régions a été modifié en profondeur ces dernières années, réduisant leur pouvoir budgétaire et leur degré d'autonomie fiscale, entravant ainsi le principe fondamental de libre administration. À ce titre, le projet de loi de finances 2026 comporte une disposition qui devrait encore diminuer les marges de manœuvre des

Régions dans les prochaines années. Cette disposition consiste à transformer la recette de la TVA (recette dynamique) en une dotation globale de fonctionnement (recette figée). Cette proposition législative est un acte politique majeur pour les Régions. Il aura un impact important puisque le produit de DGF sera reconduit chaque année, ce qui amoindrira encore le potentiel dynamique des recettes de fonctionnement et la capacité d'autofinancement des investissements.

Enfin, les Régions font face à une hausse importante de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement, notamment du fait que les compétences régionales sont très sensibles à l'inflation.

Ces évolutions structurelles et conjoncturelles ont fragilisé le triptyque "Compétences / Ressources / Moyens", avec quelques fois des déséquilibres très marqués entre les prérogatives et la capacité des Régions à les exercer effectivement.

Cette situation paradoxale risque de s'aggraver à l'avenir compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels les Régions devront faire face pour répondre aux obligations d'aménagement et de développement durable des territoires. Sans ressources nouvelles ou sans possibilité d'autonomie fiscale, les Régions ne pourront pas financer ces investissements. Deux exemples illustrent bien ce paradoxe : I. Les besoins en investissement pour la transition énergétique et écologique. II. Les besoins en investissements ferroviaires (lignes de desserte fine des territoires).

Cependant, la mise en place d'une nouvelle fiscalité régionale constitue une option peu probable - voire inopportune - au niveau national.

D'une part, le niveau des prélèvements obligatoires est très élevé en France. Il reste le premier de la zone euro (45,6 % du PIB en 2023, soit 5 % de plus que le taux moyen de cette zone). Les impôts sur la production demeurent la principale source d'écart entre les taux de prélèvements obligatoires en France et dans la zone euro, ce qui engendre une distorsion de compétitivité pour les entreprises françaises.

D'autre part, une nouvelle fiscalité a récemment été créée par la loi de finances 2025. Cette loi ouvre la possibilité de mettre en place un Versement mobilité régional et rural (VMRR) assis sur la masse salariale afin de contribuer au développement de nouvelles offres de mobilités.

Des orientations budgétaires prudentielles dictées par des choix de gestion contraints

En l'absence de refonte du modèle de financement des Régions, et compte tenu des probables contraintes liées à la loi de finances 2026, l'exécutif propose une démarche de gestion prudentielle qui permet d'activer les quelques leviers à la main de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En recettes, la hausse de la tarification TER et la mise en place du VMRR doivent permettre de maintenir un certain niveau de recettes de fonctionnement. En volume, les orientations budgétaires montrent que le VMRR apportera une réponse très limitée aux défis financiers auxquels la Région est confrontée. En effet, les orientations budgétaires indiquent que le niveau de recettes de fonctionnement progresse globalement de 33 M€ entre 2025 et 2026, soit + 2,25 % (passant de 1 464 à 1 497 M€), soit un montant quasiment équivalent au produit attendu de VMRR (28 M€).

En dépenses, il est prévu de réaliser 15 M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement, soit 5 M€ d'économies "fermes" et 10 M€ de "crédits gelés" dont le devenir sera conditionné à la loi de finances définitive et à l'évolution de l'exécution du budget en cours d'année 2026. En volume, ces économies sont cependant marginales comparées à l'évolution de la dette régionale (+ 100 M€ en moyenne, chaque année, jusqu'en 2030).

Ces choix de gestion sont nécessaires pour maintenir l'autofinancement des investissements qui dépend directement du niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année à venir, le défi majeur va concerner les dépenses d'investissement. Les orientations budgétaires n'évoquent pas ce sujet, compte tenu des incertitudes liées au projet de loi de finances 2026. Pour autant, la stratégie d'investissement devra être revue à la baisse. Pour ce faire, des travaux seront menés dès le début de l'année 2026, dans l'optique de réviser le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 (PPI). Le budget primitif 2026 sera ainsi amendé dans le cadre du processus habituel de décisions modificatives.

In fine, en l'absence de refonte du modèle de financements des Régions, la Région Bourgogne-Franche-Comté n'a guère d'autres possibilités que de diminuer ses dépenses et d'augmenter ses recettes, à la marge, pour continuer à mettre en œuvre le plan de mandat 2021-2028 et les compétences régionales dans un cadre financier soutenable. Ces choix de gestion seront à affiner en fonction des dispositions définitives de la loi de finances 2026. La décision modificative n° 1 de 2026 et la révision du PPI seront riches d'enseignements sur la stratégie et les choix faits pour l'avenir de la région.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Enseignement et formation professionnelle

L'enseignement et la formation professionnelle sont présentés comme des "dépenses contraintes" pour la Région. Ces dépenses restent donc élevées, afin de garantir le niveau de service public attendu par les bénéficiaires et les partenaires.

Un sujet de préoccupation concerne le budget alloué aux formations sanitaires et sociales, en baisse sensible par rapport au budget primitif 2025 (- 9 M€). Ce secteur connaît toujours des difficultés de recrutement et un taux élevé d'abandon en cours de cursus, alors que les besoins en professionnel·les au service de la population sont toujours aussi importants. Il est souhaitable que la Région maintienne autant que possible son engagement financier auprès des organismes de formation, dans la continuité des engagements pris pour permettre la mise en œuvre du Schéma des formations sanitaires et sociales voté en 2023.

Lycées

La Région annonce une révision à la baisse du PPI 2024-2030. Il importe de souligner qu'une part importante du PPI concerne les dépenses au bénéfice des lycées, notamment en matière de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. Cette part doit être maintenue autant que possible. Une approche globale des enjeux est nécessaire, comme noté dans l'avis du CESER relatif à la détermination des dotations 2026 de fonctionnement des lycées : *"La baisse des dépenses énergétiques est le résultat des investissements conséquents de la Région en matière de rénovation énergétique au cours des dernières années. Les deux étant indéniablement liés, le CESER insiste sur le fait que pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire."*

Culture, sport, jeunesse, vie associative

Globalement, les orientations budgétaires 2026 préservent les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de la vie associative et actent le soutien réaffirmé de la Région envers ces politiques publiques. La stratégie financière prudentielle et de sauvegarde de la Région est saluée, notamment la démarche d'envisager un gel de crédits, plutôt que de procéder dès à présent à des coupes budgétaires.

Toutefois, à l'heure actuelle, une incertitude majeure concerne l'impact des contraintes budgétaires sur la culture, le sport, la jeunesse et la vie associative, notamment l'impact de la baisse globale de 5 % des dépenses de fonctionnement. L'incertitude porte également sur le périmètre concerné par les crédits non affectés. En cas de baisses de crédits, l'inquiétude portera plus particulièrement sur la vie associative, la jeunesse et l'investissement patrimonial.

Culture

Sont soulignés la volonté affichée de simplification administrative et l'engagement d'une co-construction avec les acteurs et actrices du territoire.

La place de la création, du spectacle vivant et du développement culturel, pour lequel un audit sur les aides aux festivals est en cours, est globalement préservée.

En investissement, le CESER pose la question de l'éligibilité du renouvellement de matériel dédié aux pratiques amateurs (fanfares, écoles de musique).

Patrimoine

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans la continuité. Il est souligné les besoins croissants en matière de restauration du patrimoine régional, et le renforcement des actions de valorisation, notamment à travers le lien culture / patrimoine.

Sport

Globalement, les orientations budgétaires démontrent l'engagement régional en faveur du sport, malgré le contexte contraint. Leurs déclinaisons dans le budget primitif 2026 seront à suivre avec vigilance, en particulier au niveau des soutiens aux structures sportives et à l'aménagement sportif du territoire. L'attention est attirée sur la baisse éventuelle du soutien aux associations.

Jeunesse - Vie associative

Une interrogation porte sur l'affectation précise des crédits, lors du budget primitif 2026. En effet, à ce stade, les orientations budgétaires prévoient le doublement du stock des autorisations d'engagement et la quasi-suppression des autorisations de programme en direction de la vie associative.

Développement économique - Emploi

Le maintien de crédits significatifs en faveur du développement économique doit être souligné. France 2030, Rebond Industriels restent des leviers co-financés par la Région, mais celle-ci pourrait davantage maximiser l'effet de levier.

La priorité est de préserver les emplois et les capacités de production des sous-traitants, dont la place est peu lisible dans le rapport d'orientations budgétaires 2026. La priorité doit être donnée aux entreprises stratégiques : emplois locaux, chaînes d'approvisionnements critiques, et favoriser la relocalisation. Un suivi plus régulier des actions doit être mené, compte tenu de la conjoncture (suivi trimestriel ou semestriel).

Agriculture

Il est regrettable que le soutien à la formation des agriculteurs et agricultrices n'apparaisse pas plus clairement dans le rapport d'orientations budgétaires. La formation est pourtant essentielle pour faire face aux défis auxquels l'agriculture est confrontée.

Une autre problématique concerne l'installation des jeunes. Il y a un manque d'appétence à l'installation, en raison du manque de rentabilité des activités, du mur d'investissements pour faire face au changement climatique et de l'agribashing frappant la profession.

À ces éléments s'ajoute l'accord UE-Mercosur, qui va entraîner une concurrence déloyale avec des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes règles que celles en vigueur en Europe. La Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a son mot à dire au niveau européen sur les sujets d'avenir en matière agricole.

Innovation

Il est regrettable que la Région, comme l'État et les autres collectivités territoriales, n'ait pas une culture de l'achat d'innovation. Ce levier de l'achat public n'est pas assez utilisé. Il est pourtant facteur de développement des TPE / PME, des startups, et donc de l'emploi.

Tourisme

Le tourisme est peu abordé dans les orientations budgétaires. Le CESER entend réaliser un suivi sur ce sujet au cours de l'année 2026, en particulier sur la mise en œuvre du schéma régional du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Économie sociale et solidaire

Il importe de rappeler que le soutien à l'ESS est un vecteur essentiel de résilience territoriale. En maintenant, voire en renforçant, les dispositifs existants, la Région BFC peut continuer à favoriser un développement économique solidaire et innovant. L'ESS contribue à l'inclusion sociale, à la création d'emplois durables et à la cohésion territoriale, ce qui peut être particulièrement stratégique dans un contexte de contraintes financières.

Numérique

Il est important de mutualiser les projets numériques entre régions pour mieux utiliser les ressources, éviter les doublons et rendre l'action publique plus efficace, surtout quand les budgets sont limités. L'échelle régionale semble insuffisante pour développer des projets structurants, à l'instar du cloud régional, et doit donc être réinterrogée. Il est recommandé de s'appuyer sur les expériences existantes et de coopérer avec d'autres acteurs. Il s'agit d'identifier des "sujets passerelles" entre régions permettant de créer des synergies, d'optimiser les financements et de renforcer l'efficacité des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'ouverture et la coopération plutôt que sur l'isolement ou la logique de marque régionale.

Énergie

Les actions se déroulent presque normalement en 2025, malgré un contexte général de remise en question des transitions écologiques et énergétiques.

Dans ce contexte, il est crucial de simplifier l'accès au dispositif Effilogis pour les acteurs et actrices locaux, d'autant plus que cela renforce leur engagement dans la transition énergétique. Le CESER soutient l'ambition de ce dispositif pour les logements sociaux et notamment l'incitation faite aux bailleurs à recourir à des matériaux biosourcés. Enfin, il faut insister sur l'importance de stabiliser les aides à la rénovation énergétique pour qu'elles soient efficaces et compréhensibles par tous et toutes. Il est primordial de poursuivre une approche globale et cohérente des politiques énergétiques, combinant soutien aux investissements, sécurité des aides et suivi territorial.

Mobilité

La hausse tarifaire TER de 3,6 %, annoncée à partir du 1^{er} avril 2026, est inquiétante. Cette évolution est supérieure au taux actuel de l'inflation ainsi qu'aux projections établies par le gouvernement et la Banque de France (1,3 % d'inflation en 2026). Cette augmentation interroge sur la cohérence entre la politique tarifaire régionale et le pouvoir d'achat des usagers, étant donné que les dépenses de transport représentent près de 14 % des dépenses de consommation des ménages. Il est indispensable que toute évolution tarifaire fasse l'objet d'un examen approfondi au sein du comité des partenaires, sur la base d'informations complètes et transparentes.

D'autre part, dans un souci d'une meilleure cohérence entre politiques de mobilité et objectifs énergétiques, le CESER recommande que les futurs appels d'offres routiers, délégations de service public et marchés publics visant au verdissement du parc routier CAR MOBIGO, privilégient des solutions décarbonées plutôt que des biocarburants dont l'efficacité environnementale peut légitimement être interrogée.

Enfin, il importe de poursuivre la réflexion autour du train léger, dont l'expérimentation constitue une opportunité d'innovation pour préserver certaines lignes ferroviaires à faible trafic. Ces démarches expérimentales peuvent offrir des solutions adaptées et durables au maintien des dessertes locales, tout en optimisant les coûts de fonctionnement. Elles pourraient également créer de nouvelles opportunités pour notre industrie automobile.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT,

Cet exercice des Orientations Budgétaires, prémonitoire du BP 2026 et de la révision du PPI à suivre, relève désormais plus de la divination que de choix politiques choisis en direction des habitants de BFC. L'instabilité gouvernementale et l'absence de majorité à l'assemblée nationale ouvre un concours Lépine de propositions et d'amendements que le camp d'en face, constitué ou de circonstance, s'empressera de retoquer.

Une société humaine qui propose de supprimer ou de diminuer drastiquement sa contribution aux plus démunis au prétexte qu'ils sont les plus nombreux (l'assiette) et se refuse de faire contribuer les plus nantis (les taux) doit s'interroger sur le sens de ce qui fait société et de sa déconnexion des réalités humaines. L'économie ne peut être un objectif mais un moyen qui doit servir et non être servi.

En attendant les collectivités locales et particulièrement le bloc régional sont soumises à l'effort et le résultat nous est explicité dans le rapport.

Nous aurions aimé que, l'explication faite, nous ayons l'expression d'une tentative de contre-proposition des Régions afin de limiter l'effort demandé pour cette année et pour repenser le financement des Régions en lien avec les compétences exercées.

Hélas c'est une application de ce paradigme contraint qui nous est faite sur lequel l'avis revient et alerte.

La CGT souhaite appuyer quelques points :

- Si le VMRR pèsera sur les entreprises pour 26 M€ en BFC, la CVAE continue de baisser en 2026 pour un effet de 1,1 Md€ nationalement à ce stade de construction budgétaire, ce qui constitue une contrepartie somme toute largement favorable mais bizarrement moins commentée.
 - L'augmentation de la tarification TER présentée est très supérieure à l'inflation référence, cela pose des questions sur son application entre les différents paliers et la création d'un nouveau demi palier pour les courtes distances dont l'annonce d'une mise à l'étude n'a pas été suivie d'effet.
 - Toujours sur le ferroviaire, les sommes consacrées au futur lot PLM, avant qu'un seul train n'ait roulé, représentent plus d'un tiers des baisses de dotations de fonctionnement. Cela interroge sur les avantages escomptés de cette ouverture à la concurrence et les coûts in fine.
 - Enfin les évolutions des cotisations CNRACL qui impactent les collectivités locales sont aussi le fruit de leurs politiques RH avec la contractualisation des métiers et emplois de la fonction publique provoquant un déséquilibre structurel du régime dont l'augmentation des cotisations n'est que la conséquence en vue d'en limiter le déséquilibre.
 - Pour finir nous serons vigilants sur la revoyure du PPI dont la révision est annoncée comme inéluctable.
- Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF,

Madame la Présidente, Messieurs les Vices-Présidents du Conseil régional BFC, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Au nom du MEDEF Bourgogne-Franche-Comté, nous saluons le réalisme du diagnostic budgétaire.

Nous partageons la préoccupation du CESER : le modèle de financement des Régions est à bout de souffle.

Nous alertons cependant sur un point majeur : la réponse ne peut pas être une nouvelle fiscalité pesant sur l'emploi. Le Versement Mobilité Régional, même présenté comme marginal, représente un impôt supplémentaire sur la masse salariale.

Les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté ne peuvent plus absorber une hausse du coût du travail.

Nous appelons à privilégier l'efficacité des dépenses, la simplification et l'évaluation des politiques publiques.

Notre position est simple : compétitivité et attractivité d'abord. Sans entreprises fortes, il n'y aura ni investissements régionaux, ni transition écologique.

Je vous remercie.

Christelle Faivre et Sandrine Carrette, au nom de Solidaires-FSU,

En amont de notre déclaration nous souhaitons dénoncer le fait qu'il nous ait été imposée l'intervention d'un économiste très orienté sans intervention d'autre économiste ne serait-ce que neutre ! Le débat contradictoire est le socle de la vie citoyenne et de la démocratie. Il permet à différentes opinions, idées et perspectives de s'exprimer. C'est un mécanisme essentiel pour éclairer les décisions collectives et garantir la transparence.

Solidaires et FSU ont bien intégré le contexte général, en effet.

L'exercice budgétaire 2026 se déroule dans un environnement économique et politique fortement contraint. L'État poursuit la réduction du déficit public en sollicitant de manière disproportionnée les collectivités régionales. Nous sommes face à une véritable injustice fiscale !

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cette pression se traduit par une perte de ressources résultant du gel de la fraction de TVA, de la réduction des dotations et de l'augmentation des charges sociales.

Cette situation place la collectivité dans une logique d'ajustement budgétaire plus défensive que dynamique.

Néanmoins, plusieurs Points nous interpellent :

1) L'augmentation des tarifs TER et des transports interurbains

La hausse envisagée de 3 % à 4 % sur les billets TER et cars régionaux apparaît comme une mesure compensatoire directe à la stagnation des recettes fiscales.

Cette hausse risque de :

- Peser sur le pouvoir d'achat des usagers réguliers.
- Créer un effet dissuasif sur l'utilisation des transports collectifs, en contradiction avec les objectifs de transition écologique.
- Réduire la fréquentation, impactant les recettes à moyen terme.

2) La réduction des marges de manœuvre financières

Les économies prévues en fonctionnement (15 M€, dont 10 M€ en gel de crédits) traduisent une fragilité croissante. Elles risquent de :

- Affecter la réactivité de certains services régionaux.
- Retarder des projets d'investissement local.
- Dégrader la qualité des prestations offertes au public.

La Région pourrait être plus ambitieuse dans ses investissements pour la rénovation énergétique, les énergies renouvelables et la protection de la biodiversité.

Bien que la transition écologique soit une priorité, nous courons le risque que les moyens financiers alloués soient insuffisants pour répondre aux enjeux et défis climatiques et environnementaux qui s'annoncent.

3) L'évolution défavorable des ressources humaines

La politique RH 2026 prévoit une stabilisation des effectifs et une hausse des cotisations CNRACL. Ces deux facteurs combinés créent :

- Une compression de la masse salariale, sans réelle revalorisation des agents.
- Une dégradation potentielle du climat social, compte tenu du gel des recrutements et de l'absence de perspectives d'évolution.

Les agents de la Région où qu'ils soient ne sont pas et ne doivent pas être la variable d'ajustement du budget de la Région.

4) La baisse des dotations et dépendance accrue à l'État

La suppression progressive de la DCRTP et la transformation d'une partie de la TVA en dotation (DGF) fragilisent la structure budgétaire régionale. Cette dépendance à des recettes non dynamiques réduit :

- L'autonomie financière de la Région.
- Sa capacité à anticiper les besoins territoriaux ou à initier de nouveaux programmes.

Par ailleurs, la Région a d'ores et déjà annoncé une révision à la baisse du PPI 2024-2030, il n'est pas concevable dans ce contexte que les lycées et leurs programmes de rénovation en fassent les frais. Ceux-ci doivent se poursuivre sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

5) Le déséquilibre entre les territoires

Les priorités régionales en termes d'emplois, de transitions et d'attractivité sont louables mais leurs mises en œuvre pourraient creuser les inégalités entre les territoires notamment entre les zones urbaines et rurales. Certains départements comme le Territoire de Belfort sont historiquement plus touchés par le chômage et devraient bénéficier de mesures spécifiques.

6) L'enseignement et formation professionnelle

Présentées comme des dépenses contraintes par la Région, ces dépenses doivent être sanctuarisées afin de garantir un enseignement et une formation professionnelle qualitative et quantitative au plus près de la demande et du besoin et sans rupture territoriale.

Solidaires et FSU s'abstiendront sur l'avis.

Anne Schwerdorffer, au nom de l'USH,

Sur le soutien de la Région BFC à la rénovation énergétique des logements sociaux.

La rénovation des logements sociaux est la toute première priorité des bailleurs sociaux de Bourgogne-Franche-Comté. Sans Effilogis, ni les aides du FEDER dédiées à la transition énergétique, la rénovation du parc social ne serait pas là où elle en est aujourd'hui, les bailleurs sociaux ne seraient pas autant avancés... et moins de ménages bénéficieraient d'une amélioration de leur confort et d'une baisse de leur facture d'énergie.

Quant à l'utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation des logements sociaux, les organismes HLM y sont sensibilisés. C'est d'ailleurs la feuille de route de l'association régionale Hlm - l'USH BFC - qui prévoit d'accompagner les bailleurs avec l'appui du Pôle Énergie BFC. Cependant, les bailleurs sociaux ne peuvent à eux seuls porter cette ambition ; c'est aussi l'affaire des entreprises du bâtiment de BFC et des producteurs et fabricants de MBS. Cela a été souligné lors des travaux de la COP pour la planification écologique de Bourgogne-Franche-Comté.

À un moment où l'incertitude, qui entoure les débats sur le projet de loi de finances 2026, laisse penser qu'il n'y aura que peu, voire plus du tout, d'aide de l'État en faveur de la rénovation énergétique du parc social, le soutien de la Région est inestimable(sic).

Enfin, il est en effet important de souligner le souhait de simplifier le montage des dossiers, simplification souvent appelée par les organismes Hlm.